

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025 PROCES-VERBAL

Le jeudi 10 juillet 2025 à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le vendredi 4 juillet 2025, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jérôme ALLAIRE, Maire.

Présents : Jérôme ALLAIRE, Christophe BOIVIN, Nicolas BURGEVIN, Valérie DENEUX, Fabienne DEVINAT, Edmond HAUTOBOIS, Amanda LEPAGE, Sandrine MAGNYE, Caroline PERRAULT.

Excusés et ayant donné pouvoir :

- Alice BRUNEAU a donné pouvoir à Caroline PERRAULT
- Nathalie PERIN-ACKER a donné pouvoir à Jérôme ALLAIRE

Absents : Sylvain ANJARD, Nicolas BREARD, David BURON, Frédéric LECOMPTE, Karine REMON.

Secrétaire de séance : Amanda LEPAGE.

Date de convocation : 4 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents : 5

Votants : 11

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire.

En vertu de l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose Amanda LEPAGE comme Secrétaire de séance, proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION_2025_07_01 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du projet de procès-verbal de la séance du 19 juin 2025.

Les délibérations correspondantes ont régulièrement été transmises au service du contrôle de légalité des services de la Préfecture le 1^{er} juillet 2025.

Il est donc demandé de bien vouloir approuver définitivement les termes de celui-ci.

Vu les articles L2121-15 et L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet du procès-verbal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025.

Décision adoptée à la majorité des suffrages exprimés, Valérie DENEUX, Fabienne DEVINAT, Amanda LEPAGE et Edmond HAUTOBOIS s'étant abstenus.

DELIBERATION_2025_07_02

SUBVENTION 2025 - AFCCRE

Dans le cadre du jumelage des communes d'Entrammes, Parné-sur-Roc et Forcé avec la commune allemande de Rosendahl, les trois communes adhèrent à l'Association Française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE). Cette adhésion est portée par la commune d'Entrammes, celle-ci s'élève à 237 € pour l'année 2025.

Il convient donc, comme chaque année, de procéder à une répartition, celle-ci est effectuée au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

Pour l'année 2025 : 0.039€/habitant (taux AFCCRE)

- Parné-sur-Roc : 1433 habitants (*population INSEE 2025*) = 56 €
- Forcé : 1121 habitants (*population INSEE 2025*) = 44 €

Vu l'article L1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la subvention de 237 € à l'AFCCRE pour l'année 2025.
- **APPROUVE** la répartition indiquée ci-dessus entre les trois communes Entrammes, Parné-sur-Roc et Forcé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION_2025_07_03

DROIT DE PREEMPTION ZONAGE UA-3+

Monsieur le Maire indique qu'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le zonage UA-3+ du PLUi a été déposée en mairie le 10 juillet 2025 concernant les parcelles AC 188, AC 189 et AC 190 situées au 43 rue de l'Anjou et rue de l'Ecole, pour une surface respective de 27 m², 6m², 2m² soit un total de 35m².

Vu l'article L1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, entre autres les articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, et l'article R.13-8,

Vu la délibération n°83 du 9 septembre 2020 portant sur les délégations du conseil municipal au maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de renoncer au droit de préemption de la parcelle.
- **MANDATE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de faire suivre cette décision, et de signer tout acte relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION_2025_07_04 **ADRESSAGE POSTAL – ACHAT PANNEAUX ET PLAQUES**

Dans le cadre du projet d'adressage global de la commune, il est nécessaire de procéder à l'acquisition et la mise en place de nouveaux numéros et nouvelles plaques de rues.

A la suite du travail mené par le prestataire La Poste, qui accompagne la commune sur ce projet, il est constaté un besoin de nombre de numéros entre 310 et 350, ainsi qu'un nombre de plaques de rues entre 90 à 105.

La commune a sollicité trois entreprises : La Poste, Signature et Mavasa. Après analyse de ces offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise MAVASA pour un total minimum de 20 105,50 € HT et un total maximum de 23 296.25 € HT.

L'offre proposée est présentée comme suit :

MAVASA			
NUMEROS			
		Prix UHT	
Numéro 1 à 4 chiffres	150x100	6,50 €	EMAIL Fond RAL 1015 + lettres RAL 3004
Kit 2 vis Inox + chevilles		0,80 €	
PLAQUE ET POTEAUX DE RUES			
Panneau de rue	450x250	54,50 €	EMAIL Fond RAL 1015 + lettres RAL 3004
Bride Ø60 + boulonnerie (2x2,70 / panneau)		5,40 €	
Support acier Ø60 ht 2500 mm		30,95 €	
Option: Blason		7,40 €	
Pose		95,00 €	
Forfait amené + replis de chantier		450,00 €	
Total panneau posé + option blason		197,80 €	
Prix unitaire Plaque de rue		7,30 €	
Prix unitaire Plaque de rue + poteaux		193,25 €	
Forfait amené + replis de chantier		450,00 €	
mini plaques numéros	310 x 7,30	2 263,00 €	
maxi plaques numéros	350 x 7,30	2 555,00 €	
mini plaques de rues + poteaux	90 x 193,25	17 392,50 €	
maxi plaques de rues + poteaux	105 x 193,25	20 291,25 €	
Forfait amené + replis de chantier		450,00 €	
Total mini (310 n + 90 p + forfait)		20 105,50 €	
Total maxi (350 n + 110 p + forfait)		23 296,25 €	

Vu le devis présenté,

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de nouveaux panneaux et nouvelles plaques pour le projet d'adressage global de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de nouveaux panneaux et nouvelles plaques pour le projet d'adressage global de la commune.
- **VALIDE** le devis proposé par MAVASA pour un montant minimum de 20 105.50 € HT et maximum de 23 296.25 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis et tout document relatif à ce dossier.

Décision adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION_2025_07_05 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

1°) Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux

Néant

2°) Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics

Néant

3°) Marchés publics ≤ 15 000 € HT

Néant

4°) Louage de choses

Néant

5°) Contrats d'assurance et indemnités de sinistres

Néant

6°) Créer les régies comptables

Néant

7°) Délivrer et reprendre les concessions du cimetière

Numéro de concession	Date de prise	Objet	Durée	Montant	Emplacement
432	12/06/2025	Renouvellement	50 ans	188 €	Carré 5 Rang 3 Emplacement 551
2025-004	21/06/2025	Achat	50 ans	188 €	Carré 9 Rang 2 Emplacement 911
2025-005	25/06/2025	Achat	50 ans	188 €	Carré 9 Rang 2 Emplacement 912

8°) Accepter les dons et legs

Néant

9°) Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €

Néant

10°) Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Néant

11°) Fixer reprise alignement en application document urbanisme

Néant

12°) Droit préemption urbain hors zone UA-3+

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
15/05/2025	AI0046	114 871 €	Renonciation

13°) Ester en justice

Néant

14°) Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 € HT

Néant

15°) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €

Néant.

Dont acte.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Banque alimentaire** : 5 foyers pour 13 bénéficiaires.
- **France Travail (au 1^{er} juillet 2025)** :
Nombre de demandeurs : 91
Hommes : 52 - Femmes : 39
Indemnissables : 65 - Non indemnissables : 26
- **Lotissement de la Furetière** :
Rencontre avec Kaligeo pour évoquer la mise en place, décidée par Laval Agglo, de deux sites de points d'apports volontaires aux deux sorties du lotissement Route de Parné et rue du Greffier.
Proposition de revoir le permis d'aménager concernant le sujet des clôtures dans l'objectif de simplifier la mise en place, notamment en autorisant matériaux plus larges entre les parcelles, et imposant des parcelles bois pour celles donnant sur les rues.
- **Projet agricole EURL Montjurain** :
Une enquête publique début de la 16 juillet prochain pour un mois concernant l'extension d'une exploitation agricole sur la commune. Une présentation du projet a été faite aux élus le 30 juin.
- **Maison de Santé Pluridisciplinaire**
Les plans ont été validés par l'ensemble des protagonistes, les missions contrôle technique et SPS ont été déterminées. Le marché pourra certainement être lancé à la rentrée 2025 pour 14 lots.
- **Schéma local eaux pluviales**
Pour donner suite à la réalisation du schéma des eaux pluviales et également plusieurs orages sur la commune ces derniers temps, la commune mène un travail sur la mise en œuvre de ce schéma conjointement avec la DDT 53, le Conseil Départemental de la Mayenne, Laval Agglomération, l'association ADOPTA, et la Chambre d'Agriculture.

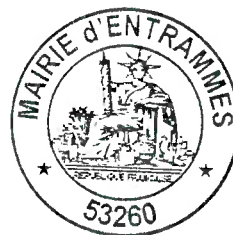
- Evènements

Manifestations		
Théâtre régional (Cour des Thermes)	Jeudi 24 juillet	20h30
Réunions		
Commission Urbanisme	Mardi 15 juillet	20h30
Commission Enfance Jeunesse & Scolaire	Mardi 29 juillet	20h30
Commission vie locale	Jeudi 31 juillet	20h30
Conseil Municipal	Jeudi 11 septembre	20h30

Fin de séance : 22h15

Le secrétaire de séance,
Amanda LEPAGE

Le Maire,
Jérôme ALLAIRE



SEANCE DU 10 JUILLET 2025
DELIBERATIONS PRISES DE DE2025_07_01 A DE2025_07_05

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		DEVINAT	Fabienne	
ANJARD	Sylvain	Absent	HAUTBOIS	Edmond	
BREARD	Nicolas	Absent	LECOMPTE	Frédéric	Absent
BOIVIN	Christophe		LEPAGE	Amanda	
BRUNEAU	Alice	Excusée ayant donné pouvoir	PERIN-ACKER	Nathalie	Excusée ayant donné pouvoir
BURGEVIN	Nicolas		PERRAULT	Caroline	
BURON	David	Absent	REMON	Karine	Absente
DENEUX	Valérie		MAGNYE	Sandrine	